

nos  
GÉNÉRALISTES



**LAURE GAUDREULT**  
**1889-1975**

**Objectif de communication (B1/5-6)**

S'informer sur les régions du Québec

**Objectif linguistique**

Exprimer l'obligation

**Observe le lexique suivant**

**Émancipation (n. f.)** : Action de se libérer d'un état de dépendance.

**Obscurantisme (n. m.)** : Attitude qui s'oppose à la diffusion des connaissances et du progrès.

**Syndicalisme (n. m.)** : Mouvement qui regroupe des ouvriers ou des personnes d'une même profession dans le but de protéger et de promouvoir leurs intérêts communs.

**Villégiateur, villégiatrice (n.)** : Qui est en séjour de vacances à la campagne ou au bord de la mer.

**Insoutenable (adj.)** : Qu'on ne peut pas supporter.

**Emballeur, emballeuse (n.)** : Personne dont le métier est d'emballer des marchandises.

**Insalubre (adj.)** : Qui est nuisible à la santé.

**Analphabète (n.)** : Qui ne sait ni lire ni écrire suffisamment pour faire face aux exigences de la vie adulte.

**Hebdomadaire (n. m.)** : Publication qui paraît une fois par semaine.

**Indigne (adj.)** : Odieux, inconvenant.

**Mobilisation (n. f.)** : Action de mobiliser un groupe pour une action commune.

**Condescendance (n. f.)** : Attitude de bienveillance hautaine et méprisante.

**Écoute la capsule et réponds aux questions suivantes (transcription disponible).**

1. De quelle région Laure Gaudreault est-elle originaire ?

---

2. À quoi le rang Snigoll doit-il son nom ?

---

3. À quel âge Laure Gaudreault commence-t-elle sa carrière d'enseignante ?

---

4. Quelles sont les trois villes où elle enseigne ?

a. Les Éboulements, Vermont et Saint-Cœur-de-Marie.

b. Les Épuisements, Clermont et La Malbaie.

c. Les Éboulements, Clermont et Saint-Cœur-de-Marie.

5. Outre leur maigre salaire, à quelles autres difficultés font face les enseignantes ?

---

6. Que doivent obligatoirement faire les enseignantes qui se marient ?

---

7. Durant combien de temps Laure Gaudreault pratique-t-elle le journalisme ?

---

8. Que signifie l'expression *se jeter corps et âme* ?

a. Se jeter sur quelqu'un physiquement dans une bataille.

b. Se consacrer entièrement à une cause, à une personne ou à une activité.

c. C'est un rituel de passage vers la mort.

9. Nomme une amélioration des conditions de travail des enseignantes obtenue par les syndicats.

---

10. Laure Gaudreault participe à la création de quelle fédération ?

---

## **Exprimer l'obligation**

**Pour exprimer l'obligation en français,  
on peut utiliser le verbe *devoir* suivi d'un verbe à l'infinitif.**

Exemple : Tu dois faire tes devoirs.

**On peut aussi exprimer l'obligation en utilisant l'expression *il faut que*  
suivie d'un verbe au subjonctif présent.**

Exemple : Il faut que tu fasses tes devoirs.

**À partir des éléments de phrase suivants, forme deux phrases en utilisant les deux manières d'exprimer l'obligation.**

1. Les institutrices + balayer le plancher chaque jour.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

2. Vous + entretenir l'école.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

3. Les robes + être d'une longueur décente.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

4. Tu + allumer le feu chaque matin.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

5. Les institutrices + démissionner après leur mariage.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

6. Vous + éviter les promenades avec un homme autre que votre père.

a. \_\_\_\_\_

b. \_\_\_\_\_

**Maintenant que tu as appris à exprimer l'obligation, inspire-toi de ton métier et compose cinq règlements en utilisant une des deux formes que tu as apprises.**

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_

4. \_\_\_\_\_

5. \_\_\_\_\_

**Laure Gaudreault est née dans la région de Charlevoix et elle y a vécu plusieurs années.  
Découvre cette belle région.**

**Effectue une recherche sur l'hébergement, l'histoire, les activités et les attractions à ne pas manquer. Essaie d'utiliser les différentes façons d'exprimer l'obligation.**

Par exemple : Vous devez absolument visiter la fromagerie de Saint-Fidèle.

### **Savais-tu que... ?**

Une pièce de théâtre a été consacrée à Laure Gaudreault en 2009 : Laure, une battante. Elle a également fait l'objet d'un film de docu-fiction : Rencontre avec une femme remarquable.

D'ailleurs, tu peux visionner ce film sur le site de la Fondation Laure-Gaudreault :

<https://fondationlg.org/laure-gaudreault>

## **Pour aller plus loin**

→ **Pour en apprendre davantage sur les écoles de rang :**

<https://enclasse.telequebec.tv/contenu/Cest-quoi-une-ecole-de-rang/5200>

→ **Prends connaissance de l'origine du syndicalisme enseignant ainsi que de la mission des syndicats. Existe-t-il un système similaire dans ton pays ? Si oui, présente-le à tes collègues de classe.**

<https://www.lacsq.org/csq/historique/>

<https://fse.lacsq.org/la-fse/histoire-et-mission/>

→ **Lis le règlement auquel devaient se soumettre les institutrices québécoises au début du siècle dernier. Fais une comparaison avec les conditions de travail d'aujourd'hui.**

## LE BON VIEUX TEMPS...

Voici le règlement auquel devaient se soumettre les institutrices québécoises au début du siècle, tel que publié dans un magazine scolaire de 1915.

- Vous ne devez pas vous marier pendant la durée de votre contrat.
- Vous ne devez pas être vue en compagnie d'hommes.
- Vous devez être disponible, chez vous, entre 8 h du soir et 6 h du matin, à moins d'être appelée à l'extérieur par une tâche rattachée à l'école.
- Vous ne devez pas flâner en ville dans des lieux publics.
- Vous ne devez pas voyager à l'extérieur des limites de la ville à moins d'avoir la permission du président du Conseil des commissaires.
- Vous ne devez pas vous promener en voiture avec un homme, à moins qu'il soit votre père ou votre frère.
- Vous ne devez pas fumer.
- Vous ne devez pas porter de couleurs vives.
- Vous ne devez, en aucun cas, vous teindre les cheveux.
- Vous devez porter au moins deux jupons.
- Vos robes ne doivent pas être plus courtes que deux pouces au-dessus de la cheville.
- Vous devez entretenir l'école, balayer le plancher au moins une fois par jour, laver et brosser le plancher au moins une fois par semaine, nettoyer les tableaux au moins une fois par jour et allumer le feu dès 7 h du matin, de façon à ce que la salle de classe soit réchauffée à 8 h.